

COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, M. SCRIMALI David, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain  
M. BONHOMME Jean-Yves par M. MISSUD Nicolas  
Mme MORALES Stéphanie par Mme AMOROSO Anne-Marie  
Mme ZENTELIN Guillemette par M. FOURISCOT Jean  
M. BRUCHON Michel par M. FOURISCOT Jean

**Point n°1a – 2021/016** : Compétence eau et assainissement – Convention de mise à disposition de services

**Rapporteur : M. le Maire**

Depuis le mois de janvier 2021, afin de simplifier la gestion administrative et financière de la compétence « eau & assainissement », certaines communes de l'agglomération ont décidé d'arrêter les conventions de gestion conclues.

Cependant, dans l'attente de la mise en place effective d'une véritable compétence intégrée au sein de Dracénie Provence Verdon agglomération, avec le recrutement de personnels, une mise à disposition des personnels communaux (non exclusivement dédiés à la compétence eau & assainissement) est nécessaire pour poursuivre les missions dévolues à l'agglomération.

Ces personnels communaux ont poursuivi l'exercice de missions pour le compte de DPVa depuis janvier. C'est pourquoi, il faut régulariser cette pratique, à travers un support juridique adapté : la convention de mise à disposition.

Par ailleurs, pour éviter des conventions de mise à disposition pour chaque personnel concerné, et dans un but de simplification, l'agglomération a proposé une convention de mise à disposition de services (confer annexe).

Cette convention reprend les missions et les services concernés par les mises à disposition dans chaque commune, avec un coût affecté par type de mission.

CONSIDÉRANT que Dracénie Provence Verdon agglomération est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1er janvier 2020, sur le territoire de ses communes membres,

SOUS RÉSERVE de l'avis qui sera émis par le comité technique communal, dont la réunion est programmée le lundi 29 mars 2021,

Au vu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition présentée en annexe et tout document s'y rapportant.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

#### **A L'UNANIMITÉ**

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition présentée en annexe et tout document s'y rapportant.



A Trans-en-Provence,  
Le 30 mars 2021  
Le Maire.

  
Alain CAYMARIS

COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, M. SCRIMALI David, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain  
M. BONHOMME Jean-Yves par M. MISSUD Nicolas  
Mme MORALES Stéphanie par Mme AMOROSO Anne-Marie  
Mme ZENTELIN Guillemette par M. FOURISCOT Jean  
M. BRUCHON Michel par M. FOURISCOT Jean

**Point n°1b- 2021/017 : Bons d'achat de fin d'année pour le personnel communal**

**Rapporteur : M. le Maire**

En 2001, en remplacement du colis de fin d'année et du repas organisé au restaurant et offert au personnel avec conjoint et enfants, la précédente municipalité avait mis en place un système de bons d'achat, utilisables chez les commerçants transiens volontaires, au prorata du temps travaillé.

Le principe des bons d'achat, édités par les soins de la commune, a été renouvelé en 2014 puis en 2016, avec une différenciation des montants attribués, en fonction des catégories hiérarchiques des agents, afin de répondre à la dimension sociale imposée pour ce type de prestation.

Cependant, rares sont les commerçants de la commune qui acceptent encore les chèques édités par les services municipaux, en raison des contraintes liées notamment aux logiciels de caisse.

Ainsi, à compter de l'année 2021, les chèques cadeaux, attribués aux agents, à l'occasion de Noël, seront commandés à une société émettrice dédiée. Le format « carte », utilisable dans de nombreuses enseignes présentes sur la commune, sera sélectionné pour permettre des achats fractionnés et un règlement au centime près, de chaque transaction effectuée.

Pour mémoire, le montant défini pour chaque catégorie est le suivant :

- Catégorie C : 13 € par mois de présence, dans la limite de 12 mois ;
- Catégorie B : 12 € par mois de présence, dans la limite de 12 mois ;
- Catégorie A : 11 € par mois de présence, dans la limite de 12 mois.

À noter qu'en cas d'absence (maladie, congé parental ou disponibilité), un 30<sup>ème</sup> de la valeur sera déduit, pour chaque jour d'absence, pour le calcul du montant crédité sur chaque carte, après application d'une période de franchise de 10 jours d'absence.

Les agents contractuels de droit public bénéficient également des cartes cadeaux de Noël, sans proratisation du montant selon la durée hebdomadaire du contrat, dès qu'ils ont cumulé un mois de présence sur la période de référence (du 1<sup>er</sup> décembre N-1 au 30 novembre N). Leur présence effective au moment de la distribution n'est pas nécessaire. En cas de démission, les agents perçoivent leur carte cadeau, au prorata des droits cumulés. Toutefois, en cas de contrat rompu pendant la période d'essai, l'ancien agent ne pourra pas prétendre au bénéfice d'une carte cadeau.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 9 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88-1 ;

VU l'article L. 2321-2 4<sup>o</sup>bis du code général des collectivités territoriales ;

VU la question écrite au Gouvernement n° 21032 du 12 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que le versement de cette prestation est effectué à l'occasion des fêtes de Noël ;

CONSIDÉRANT que le faible montant de la prestation à chaque agent, permet de ne pas assimiler ces bons cadeaux à un complément de rémunération ;

CONSIDÉRANT que la distinction effectuée en fonction de la catégorie hiérarchique, permet de prendre en compte la situation personnelle des bénéficiaires ;

VU l'avis émis par le comité technique communal, lors de la réunion du 03 novembre 2020 ;

Au vu de ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à transformer le système actuel d'impression en interne des « bons d'achat » par un système de commande de cartes cadeaux auprès d'une société émettrice dédiée ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- dire que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget communal.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

#### **A L'UNANIMITÉ**

- autorise Monsieur le Maire à transformer le système actuel d'impression en interne des « bons d'achat » par un système de commande de cartes cadeaux auprès d'une société émettrice dédiée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- dit que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget communal.



A Trans-en-Provence,  
Le 30 mars 2021  
Le Maire,

Alain CAYMARIS



COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 24**

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, M. SCRIMALI David, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain  
M. BONHOMME Jean-Yves par M. MISSUD Nicolas  
Mme MORALES Stéphanie par Mme AMOROSO Anne-Marie  
Mme ZENTELIN Guillemette par M. FOURISCOT Jean  
M. BRUCHON Michel par M. FOURISCOT Jean

**Point n°2a – 2021/018 : Vote des taux d'imposition 2021**

**Rapporteur : Mme Hélène FERRIER**

Il est rappelé à l'assemblée les termes de la loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les conseils municipaux des taux d'imposition des Taxes Directes Locales.

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021, les **taux** pour l'année 2021 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2020. Toutefois, il est important de préciser que le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit par un 'rebasage' du taux de la TFPB. Ainsi pour chaque commune, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux de 2020 de la commune et du département.

Ainsi les **taux** de 2021 pour la commune de Trans-en-Provence seront les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	- Département :	15,49 %
	- Commune :	19,58 %
		-----
	<b>Département + Commune :</b>	<b>35,07 %</b>

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **70,00 %**

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

- décide de ne pas augmenter les **taux** pour l'année 2021 par rapport à ceux de l'année 2020.



A Trans-en-Provence,  
Le 30 mars 2021  
Le Maire,

Alain CAYMARIS



COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 24**

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, M. SCRIMALI David, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain  
M. BONHOMME Jean-Yves par M. MISSUD Nicolas  
Mme MORALES Stéphanie par Mme AMOROSO Anne-Marie  
Mme ZENTELIN Guillemette par M. FOURISCOT Jean  
M. BRUCHON Michel par M. FOURISCOT Jean

**Point n°2b – 2021/019 : Budget primitif de la commune**

**Rapporteur : Mme Hélène FERRIER**

Il est soumis à l'assemblée les propositions des recettes et dépenses qui constituent le budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune, examiné en Commission des finances du 22 Mars 2021

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 07/04/2021

ID : 083-218301414-20210330-DCM2B300321-DE

Les propositions sont les suivantes :

**BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	7 491 787	7 491 787
INVESTISSEMENT	2 224 705	2 224 705
ENSEMBLE	9 716 492	9 716 492

Le Conseil Municipal est invité à délibérer

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**A LA MAJORITÉ**

**2 CONTRE (Mmes Sophie ANTON et Nathalie CAMOIN-BORR)**

- approuve le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune



A Trans-en-Provence,

Le 30 mars 2021

Le Maire

Alain CAYMARIS

## Synthèse du Budget primitif 2021 de la Commune – Annexe à la délibération du conseil municipal du 30 Mars 2021

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 selon l'INSEE le nombre d'habitants comptabilisés sur la Commune était de 5983. Et de 161 pour les résidences secondaires. *A noter : les informations statistiques fiscales et financières précisées dans l'annexe « informations générales » du budget 2021, figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).*

Les résultats de clôture 2020 sont repris par anticipation au budget primitif 2021 de la Commune.

Le budget primitif 2021 de la Commune présente un total de 9 716 492 € en dépenses et 9 716 492 € en recettes (y compris les restes à réaliser de l'exercice 2020 en investissement à savoir 492 174 € en dépenses et 346 601 € en recettes).

### Ainsi le budget se décompose comme suit :

- 7 491 787 € en dépenses de fonctionnement soit 77,10 % des dépenses
- 2 224 705 € en dépenses d'investissement soit 22,90 % des dépenses
- 7 491 787 € en recettes de fonctionnement soit 77,10 % des recettes
- 2 224 705 € en recettes d'investissement soit 22,90 % des recettes

En 2020, le budget primitif de la Commune présentait un total de 12 156 710 € en dépenses et de 12 156 710 € en recettes dont les restes à réaliser de 2019 en investissement (291 521 € en dépenses et 1 379 464 € en recettes).

### Budget de fonctionnement 2021

#### Dépenses

#### 1) Charges à caractère général (011) 1 556 013 €

Augmentation des dépenses courantes de 116 062 € par rapport au montant de 2020 (1 439 951 €).

#### 2) Charges de personnel (012) 3 967 855 €

Augmentation de 120 137 € par rapport au montant de 2019 (3 847 718 €). La direction des ressources humaines informe :

À ce jour, les effectifs (109 agents) se décomposent de la manière suivante :

- 80 fonctionnaires titulaires
- 5 fonctionnaires stagiaires
- 22 agents en contrat (ou dont le contrat va être pris)
- 2 apprentis

Les heures de surveillance de l'étude ont été prévues, même si depuis leur mise en place, il n'y a pas eu beaucoup d'élèves accueillis, toujours en raison de l'organisation liée à la pandémie et de la suspension de l'étude surveillée.

Une autre personne a été recrutée, début février, pour pallier l'absence d'un autre personnel « à risque ». Jusqu'à présent, le service avait fonctionné en privilégiant le télétravail, mais sur un poste d'accueil, c'est difficile.

Il reste encore 5 fonctionnaires stagiaires « titularisables ». Deux nominations stagiaires sont prévues pour le 1er juillet 2021.

Il y a 2 agents en disponibilité de longue durée. Un 3ème agent va également être mis en disponibilité à compter du 1er mai. D'ici à la fin de l'année, 4 agents ont prévu de faire valoir leurs droits à retraite. Sur les 3 agents en contrat aidé qui sont intervenus en 2020, un seul est toujours bénéficiaire de ce type de contrat; les deux autres bénéficient d'un CDD puisqu'ils donnaient satisfaction.

Pour l'heure, 2 agents ont demandé à bénéficier de temps partiel de droit, à 80 % de la durée réglementaire du travail.

**3) Atténuations de produits (014) : opération liée à l'amende SRU (carence logements)  
184 032 €**

**4) Autres charges de gestion courante (65) : 360 144 € dont :**  
- Contribution au CCAS : 119 456 €  
- Subventions aux associations : 106 350 €  
- Indemnités aux élus : 107 832 €

**5) Charges financières (66) : 96 509 € (remboursement des intérêts de la dette)**

**6) Charges exceptionnelles (67) : 27 000 € (subventions pour les façades)**

**7) Dotation aux amortissements (042) : 202 191 €**

**8) Dépenses imprévues (022) : 41 975 €**

**9) Virement à la section d'investissement (023) : 1 056 068**

### Recettes

**1) Produit des services (70) : 409 479 €**

**2) Atténuations de charges (013) : 9 606 € (remboursement arrêts maladie, contrats aidés)**

**3) Impôts et taxes (73) : 4 791 379 € (à noter que l'amende SRU est déduite du compte 73111 fiscalité.**

**4) Dotations, participations, subventions (74) : 629 200 €**

- 5) Autres produits de gestion courante (75) : 141 292 € (dont revenus des immeubles : 53 200 € + opération d'ordre budgétaire dépense/recette concernant l'achat de chèques déjeuner : 83 592 €)
- 6) Produits exceptionnels (77) : 57 000 : remboursements de sinistres, et divers autres produits ex : (régularisations factures électricité)
- 7) Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 100 000 € (Travaux en régie 2020)
- 8) Résultat de clôture 2020 de fonctionnement reporté par anticipation au budget primitif 2021 (002) : 1 353 831 €

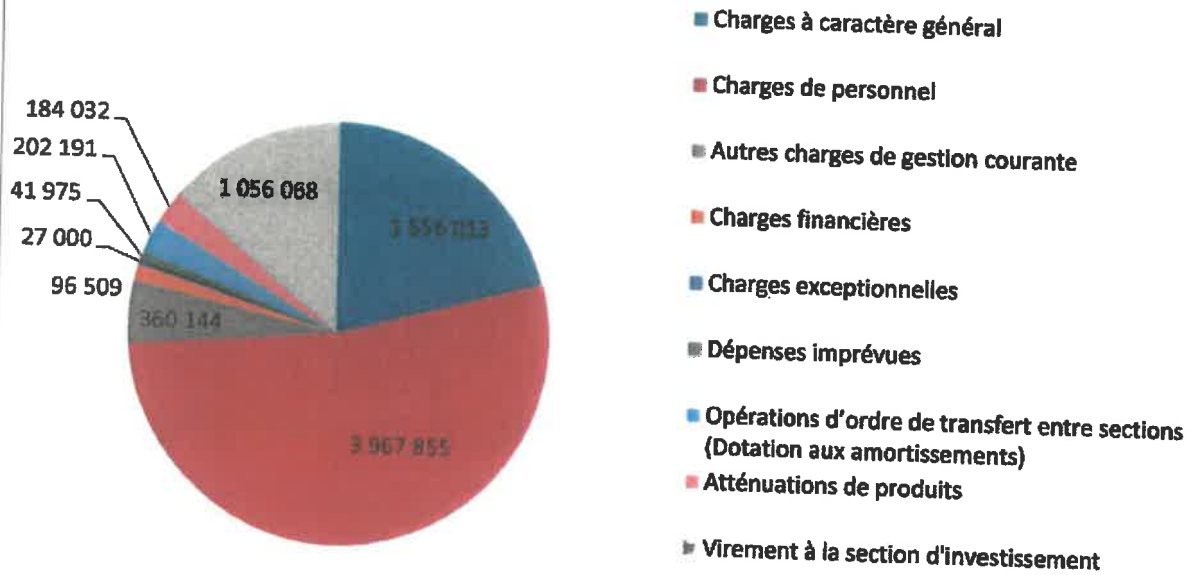
### Synthèse Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant en €	%	Chapitre	Libellé	Montant en €	%
011	Charges à caractère général	1 556 013	20.77	013	Atténuation de charges	9 606	0.13
012 *	Charges de personnel	3 967 855	52.96	70	Produits des services	409 479	5.47
65	Autres charges de gestion courante	360 144	4.81	73	Impôts et taxes	4 791 379	63.95
66	Charges financières	96 509	1.29	74	Dotations et participations	629 200	8.40
67	Charges exceptionnelles	27 000	0.36	75	Autres produits de gestion courante	141 292	1.88
022	Dépenses imprévues	41 975	0.56	77	Produits exceptionnels	57 000	0.76
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotation aux amortissements)	202 191	2.70	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000	1.33
014	Atténuations de produits	184 032	2.46	002	Résultat 2020 reporté par anticipation	1 353 831	18.08
023	Virement à la section d'investissement	1 056 068	14.09				
<b>TOTAL dépenses</b>		<b>7 491 787</b>	<b>100.00</b>	<b>TOTAL recettes</b>		<b>7 491 787</b>	<b>100.00</b>

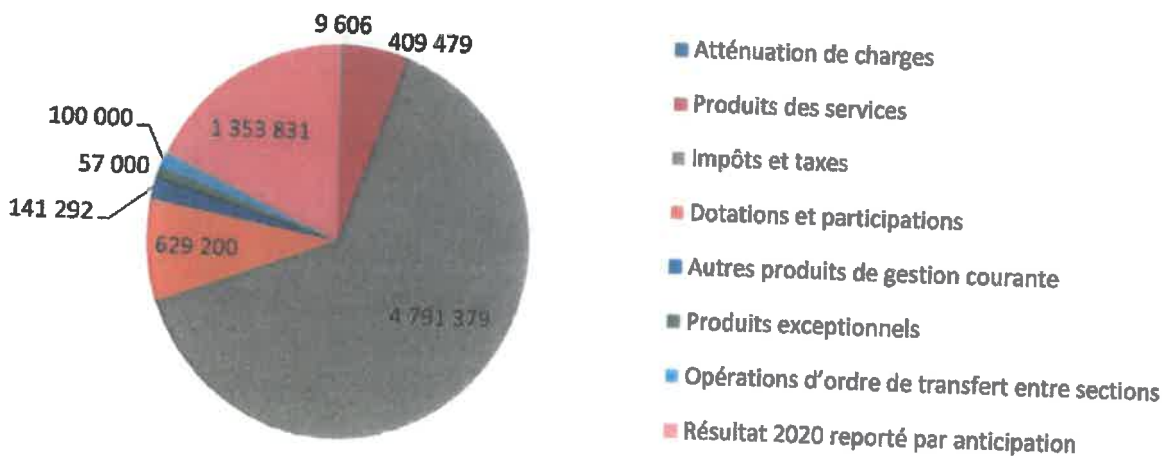
*\*A noter : en tenant compte des atténuations de charges (013), (remboursements sur contrats aidés et arrêts de travail), pour un montant de 9 606 € à déduire des charges de personnel (3 967 855 €), le pourcentage par rapport au total des dépenses de fonctionnement passe à 52.83 %. Le pourcentage par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement correspond à 64.69 % (dépenses réelles (sans les opérations d'ordre) moins le montant des travaux en régie). Ce pourcentage est précisé chaque année sur l'annexe informations générales du budget primitif.*

## Synthèse Fonctionnement

### Dépenses (en €) 7 491 787



### Recettes (en €) 7 491 787



**Budget d'investissement 2021**

**Les dépenses d'investissements 2021** s'élèvent à **2 224 705 €** y compris les restes à réaliser de 2020 (482 174 €). Elles portent principalement sur les réalisations et acquisitions suivantes :

Réalisation documents d'urbanisme (20)	25 000
Frais d'études (20)	15 000
Licences informatiques (20)	4 000
Acquisitions foncières (21)	22 000
Défense Incendie (21)	110 000
Panneaux Installation mobilier urbain (21)	43 000
Autres instal. Mat. Outil. Technique (21)	23 317
Matériel de transport (21)	44 251
Matériel informatique (21)	25 270
Mobilier (21)	19 645
Travaux bâtiments (23)	68 882
Travaux de voirie (23)	797 752
Participation travaux éclairage public (204)	42 244

Le remboursement des emprunts (16) est de 402 170 € (annuité de la dette en capital) Opérations d'ordre entre sections (040) pour 100 000 € (Travaux en régie) ainsi, le montant total des dépenses d'investissement 2021 y compris les restes à réaliser de 2020 (482 174 €), les dépenses d'équipements, installations, constructions, terrains, capital des emprunts, opération d'ordre, s'établit à 2 224 705 €.

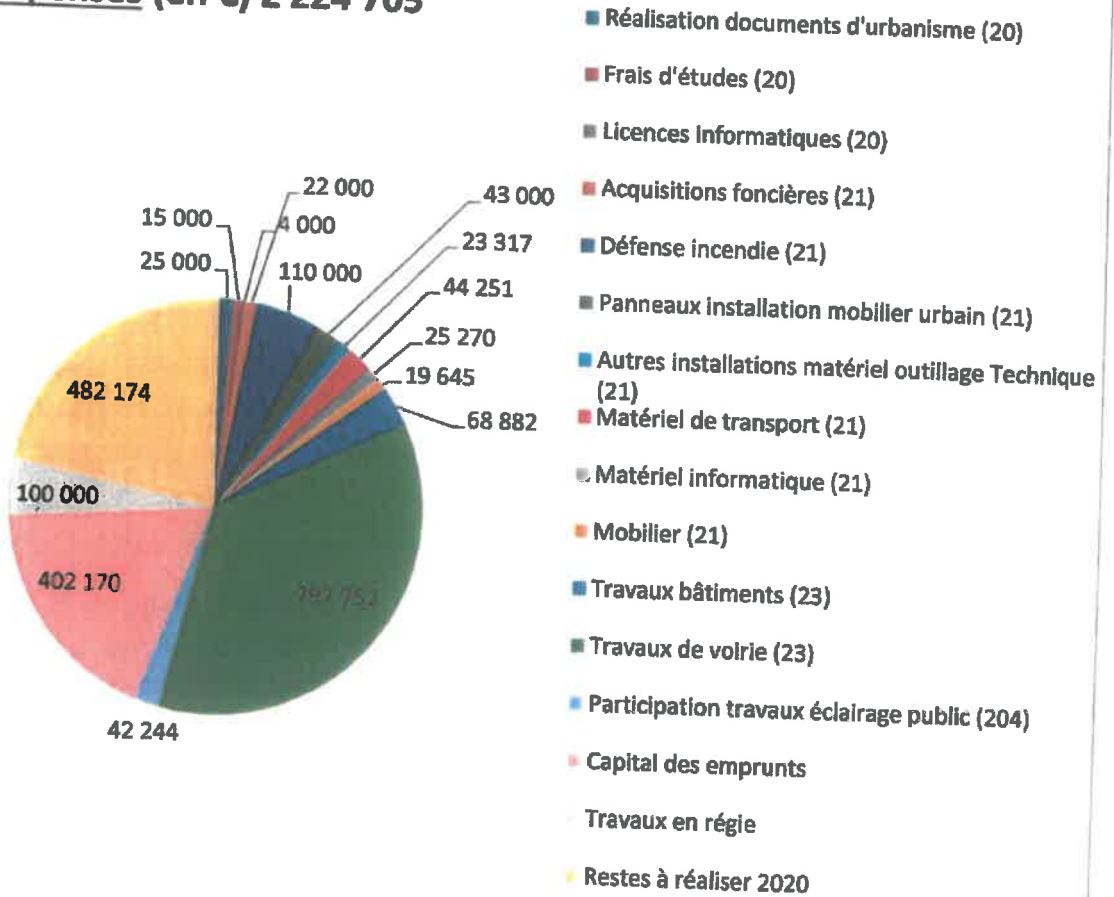
**Les recettes d'investissement sont les suivantes :**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Amendes de police	10 000		10 000
Projet urbain partenarial	207 841		207 841
FCTVA	190 000		190 000
Taxe d'aménagement	180 000		180 000
Virement de la section de fonctionnement		1 056 068	1 056 068
Dotations aux amortissements		202 191	202 191
Solde d'exécution positif 2020 reporté			32 004
Restes à réaliser			346 601
<b>TOTAL</b>			<b>2 224 705</b>

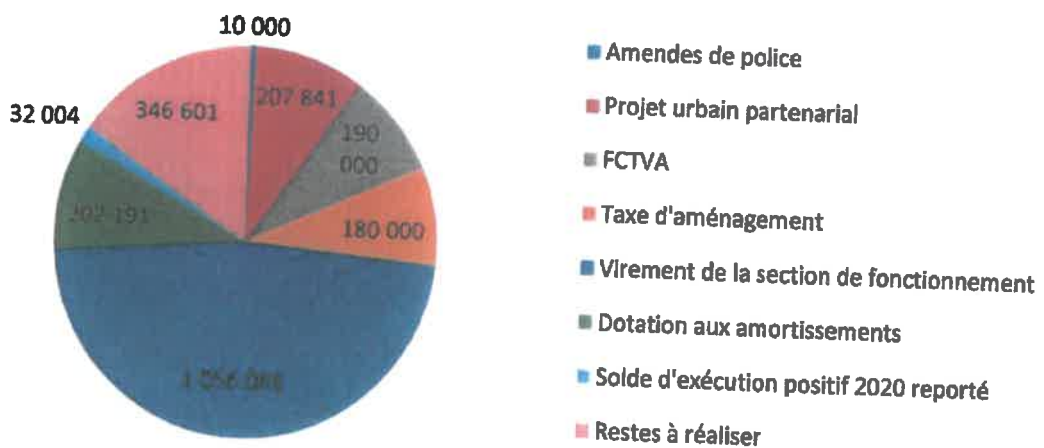
Le montant total des recettes d'investissement 2021 (ressources propres, amortissements et les restes à réaliser (346 601 €), le virement de la section de fonctionnement (1 056 068 €), le solde d'exécution 2020 reporté (32 004 €), s'élève à 2 224 705 €.

## BUDGET 2021 INVESTISSEMENT

### Dépenses (en €) 2 224 705



### Recettes (en €) 2 224 705





**Synthèse Investissement**

Chapitre	Libellé	Montant en €	%	Chapitre	Libellé	montant	%
16	Emprunts et dettes assimilées	402 170	18.08	10	Dotations, fonds divers et réserves	370 000	16.63
20	Immobilisations incorporelles	44 000	1.98	13	Subventions d'investissement	217 841	9.79
204	Subventions d'équipement versées	42 244	1.90	040	Dotations aux amortissements	202 191	9.09
21	Immobilisations corporelles	287 483	12.92	021	Virement de la section de fonctionnement	1 056 068	47.47
23	Immobilisations en cours	866 634	38.96		Restes à réaliser 2020	346 601	15.58
040	Opération d'ordre de transfert entre section	100 000	4.49		Solde d'exécution positif 2020 reporté Par anticipation	32 004	1.44
	Restes à réaliser 2020	482 174	21.67				
<b>TOTAL dépenses</b>		<b>2 224 705</b>	<b>100.00</b>	<b>TOTAL recettes</b>		<b>2 224 705</b>	<b>100.00</b>

**A noter :**

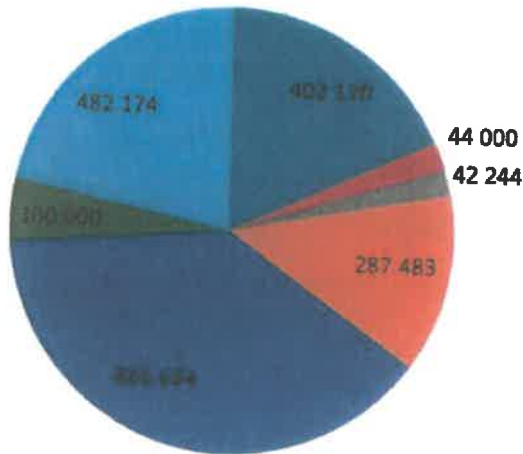
Comme indiqué dans le Rapport d'orientations Budgétaires 2021, les taux pour l'année 2021 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2020. Toutefois il est important de préciser que le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit par un 'rebasage' du taux de la TFPB. Ainsi pour chaque Commune, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux de 2020 de la Commune et du département.

Les taux de 2021 pour la Commune de Trans-en-Provence sont les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	- Département :	15,49 %
	- Commune :	19,58 %
		-----
	<b>Département + Commune :</b>	<b>35,07 %</b>
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	:	70,00 %

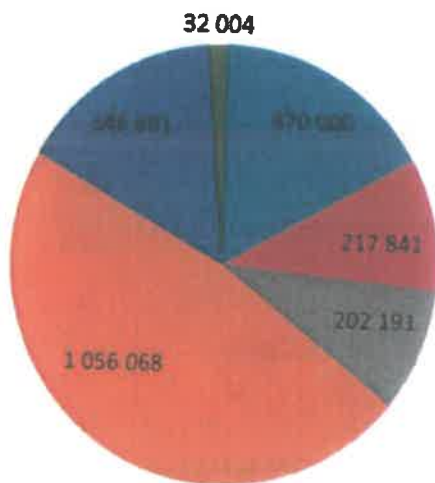
## SYNTHESE INVESTISSEMENT

### Dépenses (en €) 2 224 705



- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Restes à réaliser 2020

### Recettes (en €) 2 224 705



- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Dotations aux amortissements
- Virement de la section de fonctionnement
- Restes à réaliser 2020
- Solde d'exécution positif 2020 reporté par anticipation

Envoyé en préfecture le 07/04/2021  
Reçu en préfecture le 07/04/2021  
Affiché le 07/04/2021  
ID : 083-218301414-20210330-DCM2B300321-DE

**L'annuité de la dette pour l'exercice 2021 : 499 738, 84 €**

Exercice	Annuité	Intérêts Sans ICNE	Capital	Capital restant dû Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2021
2021	499 738, 84 €	97 570, 12 €	402 168, 72 €	5 727 070, 23 €

Pas d'emprunt à terme pour l'exercice 2021.

Pas de recours à un nouvel emprunt pour l'exercice 2021.

*Les informations statistiques fiscales et financières précisées dans l'annexe « informations générales » du budget 2021, figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).*

*A ce titre, l'endettement de la Commune de Trans-en-Provence est de 957, 22 €/par habitant.*



COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 24

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, M. SCRIMALI David, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain  
M. BONHOMME Jean-Yves par M. MISSUD Nicolas  
Mme MORALES Stéphanie par Mme AMOROSO Anne-Marie  
Mme ZENTELIN Guillemette par M. FOURISCOT Jean  
M. BRUCHON Michel par M. FOURISCOT Jean

**Point n°2c – 2021/020** : Versement d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2021

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Afin de permettre le bon fonctionnement du CCAS, il est proposé à l'assemblée, après avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2021, de fixer le montant de la subvention attribuée en 2021 au CCAS à 119 456 €.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

- décide de fixer le montant de la subvention attribuée en 2021 au CCAS à 119 456 €.



A Trans-en-Provence,  
Le 30 mars 2021  
Le Maire,

  
Alain CAYMARIS



COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 24**

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, M. SCRIMALI David, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain  
M. BONHOMME Jean-Yves par M. MISSUD Nicolas  
Mme MORALES Stéphanie par Mme AMOROSO Anne-Marie  
Mme ZENTELIN Guillemette par M. FOURISCOT Jean  
M. BRUCHON Michel par M. FOURISCOT Jean

**Point n°3a – 2021/021 : Associations – Subventions au titre de l'année 2021**

**Rapporteur : M. Nicolas MISSUD**

Comme chaque année les associations ont formulé leur demande de subventions à travers le formulaire CERFA n° 12 156 portant sur le financement de projets spécifiques ou le fonctionnement global de l'activité de l'association, relevant de l'intérêt général.

La collectivité favorise dans la durée, le soutien public aux associations concourant à l'intérêt général en leur permettant de conduire au mieux leur projet associatif, en privilégiant le recours aux conventions pluriannuelles et en développant une politique d'attribution de subventions dont les modalités respectent l'initiative.

Concernant 2021, les associations locales ont sollicité des subventions qui ont fait l'objet d'un examen tout particulier de la part de la commission jeunesse – vie associative – sports qui propose d'attribuer les montants de subventions conformément au tableau ci-joint.

Aussi, au vu de ce qui précède, le conseil municipal est invité à :

- accorder le versement des montants, conformément au tableau ci-joint.
  
- à prendre acte des avantages en nature accordés par la commune aux associations

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 07/04/2021

ID : 083-218301414-20210330-DCM3A300321-DE

- autoriser M. le maire à signer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiant de plus de 23 000€ de subventions et définissant notamment les conditions de versements (les conventions sont consultables à la direction générale des services).

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

#### **A L'UNANIMITÉ**

- accorde le versement des montants, conformément au tableau ci-joint.
- prend acte des avantages en nature accordés par la commune aux associations
- autorise M. le maire à signer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiant de plus de 23 000€ de subventions et définissant notamment les conditions de versements (les conventions sont consultables à la direction générale des services).



A Trans-en-Provence,  
Le 30 mars 2021  
Le Maire,

  
Alain CAYMARIS



# SUBVENTIONS 2021 (et avantages en na

Envoyé en préfecture le 07/04/2021  
 Reçu en préfecture le 07/04/2021  
 Affiché le 07/04/2021  
 ID : 083-218301414-20210330-DCM3A300321-DE

ASSOCIATIONS	attribution 2020	demandes 2021	avis commission	DECISION CONSEIL MUNICIPAL	Remb sur la 2020, cause crise sanitaire	en nature 2020	commentaires
Anciens combattants	1 300,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00		90,00	
Archers des Six Lances	2 600,00	6 390,00	2 600,00	2 600,00		2 430,00	
ARIA	800,00	1 500,00	800,00	800,00		381,00	
Auseindelaémission	600,00	600,00	600,00	600,00		90,00	
Canne Translaine	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	200,00	0,00	
Chasse Translaine	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		24,00	
Cie Cabris d'Argens	10 000,00	10 750,00	750,00	750,00	9 300,00	0,00	10 000 pour médiévales
Cie des Chrysalides	250,00	400,00	400,00	400,00		270,00	
Collège arcs - PEEP	300,00		0,00	0,00		0,00	
Collège les arcs - EPS	150,00	300,00	150,00	150,00		0,00	
Collège - projet éducatif	500,00	800,00	500,00	500,00		0,00	
Comité des Fêtes	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		0,00	
Donneurs sang	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	11 000,00	14 122,00	pas st valentin ni carnaval
Equi-Vivre	800,00	1 500,00	1 000,00	1 500,00		450,00	
Escolo del moulin	1 500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		0,00	
Fight team 83	0,00	1 000,00	600,00	600,00		603,00	
Footeux Vétérans	400,00	200,00	200,00	200,00		630,00	
Gym Volontaire	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		0,00	
Jeunes agriculteurs du Var		1 000,00	750,00	750,00		3 580,00	
Judo Club	500,00	2 000,00	500,00	500,00		0,00	1ère demande
Leï Nistouns de Trans	800,00	800,00	700,00	700,00		192,00	
les lucioles de Trans	800,00	1 000,00	900,00	900,00		2 700,00	
La Maison des 4 fêtes	600,00	1 000,00	600,00	600,00		405,00	
Mistrigris sans toits	600,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		0,00	
P.E.P.83	100,00		0,00	0,00		0,00	
P'tits Loups/renardeaux	34 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		0,00	
Rams de Trans		1 200,00	600,00	600,00		38 107,00	
Scrabble du dragon	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	1 449,00	1ère demande
SPA		200,00	0,00	0,00			1ère demande mais convention existante
Stade Transian	22 500,00	22 500,00	15 000,00	15 000,00		0,00	
Toit en tandem		2 000,00	500,00	500,00			1ère demande
Trans anim. Séniors	2 500,00	?	1 000,00	1 000,00		711,00	somme à la convenance de la mairie
Trans Tennis Club	2 400,00	3 000,00	2 400,00	2 400,00		10 100,00	
U.N.C.	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	0,00	UNC ne paye plus ses gerbes
ALASE	1 300,00	0,00				3 323,00	pas de demande
Athema						1 395,00	
Arbre du voyageur						81,00	
Art Martial coréen						1 200,00	
C'Fit studio		0,00				225,00	pas de demande
Club Bouliste Transian	2 000,00	0,00				4 998,00	pas de demande
De fil en aiguille	100,00	0,00				168,00	pas de demande
Ecuries du gabre						170,00	
Karaté Club		0,00				357,00	pas de demande
Kizomba paslon						540,00	
Le Cercle						1 500,00	
Mômes et Cie						954,00	
Partage						4 800,00	
Team Muay KO						2 034,00	
Tennis de table trans	1 500,00	0,00				1 800,00	Pas de demande
Trans Accueil		0,00				204,00	pas de demande
Trans amicale bridge						192,00	
Trans amicale tarot						204,00	
Transendanse83						90,00	
ACATP						0,00	
AFEV						0,00	
Agilibre						0,00	
Antis						0,00	
Atoutrans						0,00	
CHIA Npâtram						0,00	
Convité de jumelage						0,00	
Concertum						0,00	
Sauvegarde patrimoniale						0,00	
Sauvons nos chiens						0,00	
Team Cantous Airsoft						0,00	
Trans Mission						0,00	
VTT Transian						0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>145 900,00</b>	<b>133 440,00</b>	<b>105 850,00</b>	<b>106 350,00</b>	<b>21 200,00</b>	<b>100 568,00</b>	



COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 24**

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, M. SCRIMALI David, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain  
M. BONHOMME Jean-Yves par M. MISSUD Nicolas  
Mme MORALES Stéphanie par Mme AMOROSO Anne-Marie  
Mme ZENTELIN Guillemette par M. FOURISCOT Jean  
M. BRUCHON Michel par M. FOURISCOT Jean

**Point n°4a – 2021/022** : **Protocole d'accord fixant la répartition des charges de fonctionnement entre les communes de Trans-en-Provence et de Les Arcs-sur-Argens**

**Rapporteur : M. le Maire**

Il est rappelé que la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi 8629 du 09 janvier 1986 pose le principe selon lequel lorsque les écoles du 1<sup>er</sup> degré accueillent des enfants domiciliés dans plusieurs communes, les dépenses d'entretien et de fonctionnement relatives à ces élèves sont partagées entre ces communes. Cette participation a nécessité l'intervention d'un protocole d'accord qui a fixé les modalités de participations financières des communes aux charges de fonctionnement à 729.86 €.

Etant donné que la commune de Les Arcs-Sur-Argens a approuvé par délibération n°20.08.115 du 17 décembre 2020 le renouvellement de ce dispositif pour l'année 2020/2021 au tarif proposé de 750 € par enfant.

Il est demandé à l'assemblée, après avis favorable de la commission des affaires scolaires du 16 mars 2021, de bien vouloir :

- autoriser le renouvellement de ce protocole pour l'année scolaire 2020/2021 au tarif de 750 € par enfant,

- autoriser M. le Maire à intervenir à sa signature
- inscrire les crédits nécessaires au budget communal.


Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

- autorise le renouvellement de ce protocole pour l'année scolaire 2020/2021 au tarif de 750 € par enfant,
- autorise M. le Maire à intervenir à sa signature
- dit que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget communal.



A Trans-en-Provence,  
Le 30 mars 2021  
Le Maire.

  
Alain CAYMARIS

COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 24**

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, M. SCRIMALI David, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain  
M. BONHOMME Jean-Yves par M. MISSUD Nicolas  
Mme MORALES Stéphanie par Mme AMOROSO Anne-Marie  
Mme ZENTELIN Guillemette par M. FOURISCOT Jean  
M. BRUCHON Michel par M. FOURISCOT Jean

**Point n°5a – 2021/023 : Délégation du service public de fourrière automobile - Rapport du délégataire pour l'année 2020**

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération n°6a en date du 5 février 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à confier la concession de la fourrière automobile à la société DEJEAN DEPANNAGE AUTO, 301 Voie Georges Pompidou – 83300 DRAGUIGNAN à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le délégataire a l'obligation de produire au délégant chaque année, avant le 1er juin, un rapport concernant l'exercice précédent retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Aussi, conformément à ces dispositions, il est rendu compte à l'assemblée de ces informations.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021  
Reçu en préfecture le 07/04/2021  
Affiché le 07/04/2021  
ID : 083-218301414-20210330-DCM5A300321-DE

Les chiffres clés de l'activité de fourrière proprement dite pour l'année 2020 sont les suivants :

- Nombre de véhicules mis en fourrière : 28 (Pour 19 de ces véhicules, le propriétaire est introuvable, insolvable ou inconnu).

Par conséquent, 7 410 € TTC ont été versés par la commune à la société DEJEAN DEPANNAGE AUTO (somme forfaitaire de 390 € TTC par véhicule enlevé en cas de défaillance du propriétaire).

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal prend acte de cette présentation.



A Trans-en-Provence,  
Le 30 mars 2021  
Le Maire,

Alain CAYMARIS